

**Chèque « Vélo à Assistance Electrique »
- Bordereau de demande -**

Demandeur :

Mme, M. (nom, prénom) :

.....

domicilié(e) :

.....

Date de naissance du demandeur :

Tél.

Adresse mail :@.....

Le demandeur :

-souhaite bénéficier d'un chèque « Vélo à Assistance Electrique » d'une valeur de 250€ (limitée à 35 % du coût du cycle plafonnée à 250 €), pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique valable uniquement chez un vélociste partenaire de Valence-Romans Déplacements (*liste disponible sur www.valenceromansdeplacements.fr*),

- déclare n'avoir jamais bénéficié du chèque « Vélo à Assistance Electrique » proposé par Valence-Romans Déplacements,

- reconnais avoir pris connaissance des conditions générales énoncées au verso et pris acte de la durée de validité du chèque soit 2 mois (date de remise du chèque faisant foi),

-s'engage à répondre à l'enquête d'évaluation réalisée chaque année par Valence-Romans Déplacements,

- s'engage à ne pas revendre le vélo à assistance électrique » dans un délai de 3 ans sous peine de devoir rembourser à Valence-Romans Déplacements le montant du chèque « Vélo à Assistance Electrique ».

Numéro du chèque « Vélo à Assistance Electrique »:..... (partie réservée à l'administration)

Date de remise du chèque « Vélo à Assistance Electrique »:..... (partie réservée à l'administration)

Signature du demandeur
précédée de la mention manuscrite
"Lu et approuvé"

Signature de la collectivité
précédée de la mention manuscrite
"Lu et approuvé"

Signature du vélociste
précédée de la mention
manuscrite "Lu et approuvé"

CONDITIONS GENERALES

Conditions d'attribution

- Chèque valable chez les vélocistes partenaires qui auront signé une convention avec Valence-Romans Déplacements
- Chèque limité à 35% du coût du cycle et plafonnée à 250€
- Achat d'un vélo électrique neuf
- Accessible à une personne physique majeure titulaire d'un abonnement annuel Citéa en cours de validité,
- Un seul chèque par personne, non renouvelable
- Chèque distribué selon l'ordre d'arrivée et dans la limite des crédits pour l'année
- Chèque d'une validité de 2 mois maximum

Valence-Romans Déplacements vous sollicitera en cours d'année afin de vous questionner sur l'usage de votre « Vélo à Assistance Electrique ». Cette enquête se fera par courrier, courriel ou téléphone.

Pièces justificatives à fournir à Valence-Romans Déplacements

- Une photocopie de la **pièce d'identité** (recto-verso)
- Une photocopie d'un **justificatif de domicile** (moins de 6 mois au nom du demandeur)
- Une photocopie de l'**attestation d'abonnement annuel Citéa**

Utilisation du chèque deux roues électrique

Le chèque est valable uniquement chez les vélocistes partenaires de Valence-Romans Déplacements, il devra être utilisé dans les deux mois suivants sa remise au bénéficiaire (date de remise du chèque faisant foi).

Le chèque n'est ni cessible, ni transférable, ni utilisable pour l'achat d'un cycle d'occasion ou pour la vente en ligne.

En cas de non utilisation du chèque « Vélo à Assistance Electrique », de vol ou de perte, celui-ci ne sera pas remplacé et ne donnera lieu ni à indemnisation, ni à remboursement d'aucune sorte. Le bénéficiaire ne pourra pas solliciter la remise d'un nouveau chèque « Vélo à Assistance Electrique » et ne pourra pas faire de nouvelle demande.

En échange du **chèque « Vélo à Assistance Electrique »** et sur présentation d'une **pièce d'identité** et du **présent document**, le vélociste appliquera une réduction de 250€ (limitée à 35 % du coût du cycle plafonnée à 250 €) sur le prix de vente public du cycle.

Dénonciation

Valence-Romans Déplacements se réserve le droit d'invalider le bon d'échange remis au bénéficiaire de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, y compris dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence.

L'utilisation frauduleuse du chèque deux roues électrique entraîne de plein droit la nullité du chèque « Vélo à Assistance Electrique » et le remboursement des avantages acquis de manière illicite.

Litige

En cas de litige portant sur l'exécution ou l'interprétation du présent document la compétence juridictionnelle est celle du tribunal administratif territorialement compétent.

Ce document est à retourner dûment rempli et accompagné des pièces justificatives (pièce d'identité et justificatif de domicile) à Valence-Romans Déplacements – 11 av de la Gare BP 10241 Alixan 26958 Valence Cedex 9.

Les chèques seront à récupérer par la suite soit à Valence-Romans Déplacements, soit par courrier.